

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 3

#### ■ Entretien

Louis Dutheillet de Lamothe, Thomas Janicot et Francis Lamy

#### Expérimentations : l'atteinte à l'égalité exige la rigueur méthodologique

Propos recueillis par Olivia Dufour

Page 7

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

#### Fraude fiscale aggravée : les modalités de la dénonciation au procureur

### JURISPRUDENCE

Page 10

#### ■ Successions / Libéralités

Paul-Ludovic Niel et Marcie Morin

#### Assurance-vie en co-souscription à l'épreuve de la jurisprudence *Praslicka*

(Cass. 1<sup>er</sup> civ., 26 juin 2019)

### CULTURE

Page 15

#### ■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

#### La belle Costanza

## ACTUALITÉ

### Entretien



## Expérimentations : l'atteinte à l'égalité exige la rigueur méthodologique <sup>149e5</sup>

Entretien avec Louis DUTHEILLET DE LAMOTHE, maître des requêtes, rapporteur public à la 6<sup>e</sup> chambre de la section du contentieux du Conseil d'État, Thomas JANICOT, auditeur et Francis LAMY, président adjoint de la section de l'intérieur du Conseil d'État

Propos recueillis par Olivia DUFOUR

La justice est l'un des ministères qui mènent le plus d'expérimentations à l'heure actuelle, dont la plus connue concerne les cours criminelles départementales. Or il se trouve que le Premier ministre, Édouard Philippe, a demandé au Conseil d'État le 28 janvier dernier de dresser un bilan des expérimentations menées depuis 2003, mais aussi de définir les critères devant présider à une expérimentation. L'étude, intitulée : « Les expérimentations, comment innover dans la conduite des politiques publiques ? », a été publiée le 3 octobre dernier. Francis Lamy, président adjoint de la section de l'intérieur, Louis Dutheillet de Lamothe, maître des requêtes, et Thomas Janicot, auditeur, ont accepté de la commenter pour nous.

### Les Petites Affiches : L'expérimentation est une pratique qui a tardé à s'imposer en France. À quoi sert-elle ?

**Francis Lamy** : L'objectif du Premier ministre en nous commandant cette étude vise à améliorer les politiques publiques. Pendant longtemps, la France a été en retard dans l'usage de l'expérimentation par rapport à d'autres pays comme les États-Unis ou les Pays nordiques. La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 a per-

mis d'installer l'expérimentation dans le paysage français en ouvrant deux possibilités. L'article 37-1 énonce : « la loi et le règlement peuvent comporter, pour un objet et une durée limités, des dispositions à caractère expérimental ». Quant à l'article 72, il permet aux collectivités territoriales de déroger aux lois et aux règlements « à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences ».

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr  
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonces-gp@lextenso.fr  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr  
Grande Arche de La Défense  
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

 la loi

annonces-jll@lextenso.fr  
Grande Arche de La Défense  
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense  
Tél. : 01 42 34 52 34